

**OBJET AMENAGEMENT DE PROTECTION CONTRE LES CRUES  
DE LA RIVIERE SAINT-DENIS**

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES  
ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

Le projet de protection contre les crues de la Rivière Saint-Denis concerne la zone urbanisée du lit majeur comprise entre l'embouchure et la première passerelle métallique servant d'accès à la Pépinière Municipale. Il est prévu de construire sur un linéaire de 1 800 m des digues qui permettront d'améliorer la protection contre les crues centennales et d'éviter par voie de conséquences des dommages importants aux biens et aux personnes du secteur du Bas de la Rivière Saint-Denis.

Lors de la séance du Conseil Municipal du 1er octobre 2007, le projet et son plan de financement ont été approuvés (Délibération n° 07/3-31).

Afin de répondre aux exigences d'organisation des travaux, le planning prévisionnel prévoyait l'intervention des entreprises retenues, au cours des années 2008, 2009, 2010, et hors saisons cycloniques.

La Ville a donc effectué une publication pour un appel d'offres travaux européen le 11 octobre, avec une date limite de remise des offres fixée au 26 novembre 2007. Cette démarche, conduite conjointement aux procédures d'autorisation au titre du Code de l'Environnement et de la Déclaration d'Intérêt Général, nous permettait de démarrer les travaux au mois de mai 2008.

Cependant, à la suite d'une modification injustifiée apportée par le JOUE (Journal Officiel de l'Union Européenne) sur la date de remise des offres par avis rectificatif, la Ville est contrainte de déclarer sans suite la procédure de consultation engagée.

Afin de respecter les délais initialement prévus et de ne pas retarder la réalisation de cette opération, il y a lieu de relancer l'appel d'offres dès maintenant.

Je vous rappelle que les travaux à réaliser sont répartis en trois Lots distincts.

<b>Lots</b>	<b>Désignation</b>	<b>Estimation (€ HT)</b>
1	Gros œuvre et travaux de construction d'ouvrage hydraulique Travaux d'endiguement Ouvrages de protection contre les inondations	12 160 000,00
2	Canalisations d'eaux pluviales Travaux de revêtement divers et de revêtement piétonniers	1 670 000,00
3	Travaux d'aménagement paysagers	170 000,00

L'estimation totale des travaux est de 14 000 000,00 € HT.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, je vous demande :

- 1° d'approuver la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché pour les travaux d'aménagement de protection contre les crues de la Rivière Saint-Denis, comme suit :
  - . appel d'offres ouvert (Articles 10, 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics),
  - . marché décomposé en trois Lots distincts ;
- 2° d'approuver le dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché ;
- 3° de m'autoriser à engager la consultation ouverte, à passer le(s) marché(s) avec l'(les)entreprise(s) retenue(s) par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s) ;
- 4° de m'autoriser à signer le(s) marché(s).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA

**COMMUNE DE SAINT-DENIS**

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du vendredi 30 novembre 2007**  
**Délibération n° 07/4-41**

**OBJET AMENAGEMENT DE PROTECTION CONTRE LES CRUES  
DE LA RIVIERE SAINT-DENIS**

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES  
ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

---

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu la Délibération n° 07/3-31 en séance du 1er octobre 2007 ;

Considérant les crédits inscrits sous les Chapitre 23 et Article 2315 du Budget principal ;

Sur le RAPPORT N° 07/4-41 présenté par le Député-Maire au nom des Commissions 1° Cadre de Vie et Habitat et 2° Aménagement du Territoire ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

#### **ARTICLE 1**

Approuve la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché pour les travaux d'aménagement de protection contre les crues de la rivière de Saint-Denis, comme suit :

- appel d'offres ouvert (Articles 10, 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics),
- marché décomposé en trois Lots distincts,
- montant estimatif des travaux : 14 000 000,00 € HT.

**ARTICLE 2**

Approuve le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché.

**ARTICLE 3**

Autorise le Député-Maire à engager la consultation et à passer le(s) marché(s) avec l'(les)entreprise(s) retenue(s) par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

**ARTICLE 4**

Autorise le Député-Maire à signer le(s) marché(s).

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le - 6 DEC. 2007



LE DEPUTE-MAIRE

*René-Paul VICTORIA*  
René-Paul VICTORIA